

ZUZANA HONOVÁ

L'ASPECT VERBAL, UNE CATEGORIE OU NON?

Le problème concernant l'aspect verbal en français et dans les autres langues romanes attire depuis longtemps l'attention de nombreux linguistes qui le traitent des points de vue bien différents, souvent contradictoires. C'est pourquoi, peut-être que, jusqu'à présent, on n'a pas encore présenté une analyse exhaustive portant sur cette catégorie – ou bien « non catégorie » verbale, parfois considérée comme non existante en français, et le problème n'a pas été résolu d'une manière satisfaisante.

Le problème principal qui se pose et d'où sortent toutes les contradictions est dû au fait que l'aspect verbal est une catégorie typique pour les langues slaves où elle est bien équilibrée, symétrique et fait partie intégrante du système verbal. C'est pour cela que certains linguistes cherchent à appliquer un système existant pareil dans les langues romanes, en créant des théories fondées soit sur des schémas symétriques¹, soit sur d'autres, assez vagues d'ailleurs, confondant souvent l'aspect verbal avec l'ordre du procès lequel n'exprime qu'un caractère du déroulement de l'action et ne peut être considéré comme une catégorie grammaticale.²

L'existence des théories différentes démontre que dans les langues non slaves, il n'y a pas de conception aspectuelle univoque, car chaque langue qui ne possède pas un système aspectuel morphologiquement bien équilibré, comme l'est l'aspect slave, l'envisage d'une manière différente.

¹ Guillaume distingue trois aspects en français: aspect tensif (correspondant aux formes verbales non composées), aspect extensif (correspondant aux formes verbales composées) et l'aspect bi-extensif (qui correspond aux temps surcomposés). Le système de Togeby est comparable, car il distingue l'aspect imperfectif (représenté par l'imparfait et le conditionnel), perfectif (représenté par le passé défini et le futur) et neutre (le présent). Dubois oppose le non accompli (formes verbales simples) et l'accompli (formes verbales composées).

² Parmi eux, nous pouvons citer par exemple Grevisse qui distingue l'aspect accompli, non-accomplis, duratif, itératif, ingressif et d'autres encore, ou bien Brunot qui parle de l'aspect de progression, de répétition, d'habitude, d'accomplissement, etc. De même, les grammairiens italiens ne présentent pas de conceptions satisfaisantes. Nous pouvons mentionner, à titre d'exemple, Dardano et Trifone.

Il est évident que toute langue développée est capable d'exprimer n'importe quelle réalité extralinguistique à l'aide de ses propres moyens, différant d'une langue à l'autre, parmi lesquels on compte aussi les catégories grammaticales. Si l'on veut parler de l'aspect et chercher des possibilités de solution en développant les théories sur son existence ou non existence, il faut poser le problème plus concrètement: «L'aspect verbal, existe-t-il en français en tant que catégorie grammaticale?»

Pour pouvoir en venir au bout du problème, il faudrait trouver un seul point de vue commun et analyser donc les notions fondamentales notamment celle de la catégorie, car, à notre avis, cette question est sous-estimée par les linguistes.

On distingue plusieurs types de langues; le type étant compris en tant qu'ensemble des phénomènes et des relations linguistiques qui donne à la langue concrète des traits caractéristiques. Vu qu'il n'y a qu'une seule réalité extralinguistique, objective, les langues essaient de satisfaire les besoins de communication en transformant cette réalité par l'intermédiaire des moyens divers parmi lesquels on classe aussi des catégories grammaticales différentes. La catégorie peut être définie comme «l'unité de classement grammatical qui peut correspondre soit à la notion d'espèce de mot (nom, adjectif, déterminant, verbe etc.), soit à la notion du constituant (catégorie du syntagme nominal, du syntagme verbal, etc.), soit aux modifications que peuvent subir les classes (catégorie du nombre, du genre, du temps, du mode etc.).³

Comme l'affirme déjà Aristote, chaque mot employé sans aucune relation avec les autres mots signifie la substance, la quantité ou la qualité ou le rapport, le lieu, le temps, la position, la possession, l'action ou la soumission à une action.

C'est Benveniste qui apprécie les mérites d'Aristote, en soulignant que nous lui devons la manière de comprendre la langue et même la manière de réfléchir sur la langue et peut-être aussi sur la réalité extralinguistique, car il nous a imposé à accepter son système, établi pour le grec, aussi pour les autres langues indoeuropéennes.⁴

Selon Benveniste l'homme a besoin d'utiliser la langue, car celle-ci jouit d'une capacité typique pour l'homme, c'est-à-dire la capacité de symboliser et donc de représenter la réalité à l'aide du signe linguistique et de constituer une relation entre la signification de quelque chose et une autre chose. La catégorie exprimerait alors «ce qu'on peut dire qui délimite et organise ce qu'on peut penser, imaginer».

Comme Benveniste le démontre, la notion de catégorie est très vague, conçue souvent par les linguistes par rapport à «notre» langue et non dans les cadres de la langue même. Il reproche aux linguistes d'employer en général une attitude indoeuropéenne, non universelle. Il cite à cette occasion l'exemple comparant le système de l'emploi du verbe «être» en grec avec une langue absolument différente, parlée au Togo, qui pour exprimer les valeurs diverses de la notion «être»

³ Grand Larousse en 5 volumes, Larousse, 1994, p. 544

⁴ BENVENISTE, E., Problèmes de linguistique générale, Paris, Gallimard, 1966, p. 65-66

(« être qui », « être où », « être en état physique », etc.) utilise les lexèmes tout à fait différents (« nyé », « le », « wo », etc.).⁵

Certaines langues non indoeuropéennes possèdent beaucoup plus de grammèmes pour exprimer la catégorie du temps (quinze dans le turc).⁶ Par contre, il y a des langues dans lesquelles, pour exprimer le moment où se déroule l'action, on n'emploie que les procédés lexicaux (surtout des adverbes de temps). Erhart cite, à ce propos, le chinois, en ajoutant que ces procédés sont pratiquement suffisants pour exprimer exactement la réalité extralinguistique.⁷

Vu que chaque communauté linguistique concrète considère comme importantes les réalités diverses, la notion de catégorie dans une langue ne doit pas correspondre à cette notion dans une autre langue. Quant au système aspectuel, la communauté linguistique slave attribue donc à l'aspect un rôle beaucoup plus important que la communauté française.

Plusieurs linguistes contemporains poussent le problème encore plus loin. En partant des recherches concernant les langues indiennes, ils avancent l'opinion que c'est le système de la grammaire qui influence la manière de réfléchir caractéristique aux individus appartenant à une communauté linguistique concrète. A ce propos, ils citent parfois le soi-disant « culte du japonais » qui se reflète non seulement dans la mentalité de ce peuple mais aussi dans sa langue. Ces linguistes estiment qu'il n'est possible de mettre en confrontation que les systèmes linguistiques de la civilisation indoeuropéenne, fondés sur les points de repère *je / ici / maintenant*, les relations temporelles étant considérées aux niveaux du présent, du passé et du futur.⁸

A ce propos, il se pose la question s'il est donc possible de comparer deux catégories dans deux langues typologiquement différentes, à savoir celle de l'aspect verbal dans les langues slaves et la même catégorie dans les langues romanes, si elle y existe?

Nous estimons que, sauf les cas limites représentés par les systèmes linguistiques typologiquement complètement différents, dans le contexte indoeuropéen, lequel est proche pour nous, il est possible de comparer la catégorie de l'aspect verbal dans les langues slaves et dans les langues romanes en supposant que l'on prenne pour le point de départ une seule conception, bien définie, de la catégorie, ayant une signification nette et univoque dans les deux langues.

La plupart des linguistes sont d'accord sur le fait que pour pouvoir parler d'une catégorie, il est nécessaire que celle-ci possède au moins deux membres, mais en général le nombre en est beaucoup plus élevé.

D'autres estiment que l'on ne peut parler d'une catégorie que dans le cas, où il y a des groupes de membres formant des oppositions que nous sommes capables de transférer d'un groupe à l'autre et vice-versa en ajoutant certaines marques

5 BENVENISTE, E., op.cit., p.71-73

6 ERHART, A., *Základy jazykovědy*, SPN, Praha, 1984, p. 93

7 ERHART, A., op. cit., p. 91

8 BUDIL, I. T., *Mýtus, jazyk a kulturní antropologie*, TRITON, Praha, 1995, p. 107

formelles typiques pour l'un ou l'autre groupe (donc en perfectivisant ou en imperfectivisant des verbes).⁹ Par les moyens formels on entend le plus souvent les moyens morphologiques, d'habitude les morphèmes, mais aussi les mots indépendants (pronoms personnels pour la catégorie de la personne ou verbes auxiliaires pour la catégorie du temps).¹⁰

Si l'on ne s'appuyait que sur le point de vue morphologique, il serait impossible de parler de la catégorie de l'aspect en français, car il faudrait reconnaître strictement qu'elle n'existe pas. Černý affirme que cette catégorie verbale existe dans toutes les langues indoeuropéennes, donc aussi dans les langues romanes et germaniques, partout où il y a l'opposition entre des temps passés, c'est-à-dire entre l'imparfait et l'autre temps du passé, universel, représentant l'ancien aoriste indoeuropéen. Il ajoute que les langues slaves possèdent une catégorie de l'aspect spécifique qu'elles désignent par le terme «vid» qui est symétrique, traverse tout le système verbal, y compris par exemple l'infinitif, et les formes perfectives et imperfectives ne sont pas interchangeables si l'on ne change le caractère aspectuel du verbe concret.¹¹

Un autre problème, qui se pose en comparant l'aspect français avec l'aspect tchèque, consiste dans le fait qu'en tchèque les oppositions aspectuelles sont nettes et précises. Il serait difficile d'imaginer dans le système verbal français une catégorie verbale dans le cadre de laquelle existerait un groupe des membres (par exemple verbes au passé) parfaitement opposés à un autre groupe des membres (verbes au futur ou au présent), et où il serait possible de transférer les membres cités d'un groupe à l'autre à l'aide d'un moyen formel ou morphologique. Le système des temps verbaux en français, surtout au passé, est tellement compliqué qu'il n'est pas possible d'y établir une opposition nette dans la catégorie de temps basée sur un membre englobant le passé et opposé à un autre membre du présent ou du futur.

Jakobson parle des catégories des temps verbaux en relation avec les oppositions grammaticales, lesquelles, selon lui, ne se caractérisent pas par la présence – non présence d'un trait distinctif, comme cela fonctionne dans le plan phonologique étant, à cet égard, beaucoup plus simple et où l'une des unités opposées possède un trait distinctif tandis que l'autre est sans ce trait. Là, où la catégorie comprend plus de deux membres, il faut, selon Jakobson, mettre en opposition chaque fois un membre contre un autre et former de cette façon des paires de formes opposées. Il serait possible d'opposer les formes «*il part*» et «*il est parti*» d'une part (en tant qu'opposition présent : passé, mais aussi accompli : non accompli, marquée par deux signes morphologiques – celui de la désinence et celui de l'auxiliaire *être*) ou bien les formes «*il part*» et «*il partait*» d'autre part (en tant qu'opposition présent : passé, marquée formellement par la désinence).¹²

⁹ ERHART, A., *Základy jazykovědy*, SPN, Praha, 1984, p. 96

¹⁰ OSTRÁ, R., Spitzová, E., *Úvod do studia románských jazyků*, SPN, Praha, 1992, p. 34

¹¹ ČERNÝ, J., *Úvod do studia jazyka*, Rubico, Olomouc, 1998, p. 110-111

¹² ČERNÝ, J., op. cit., p. 111

Il y a une différence assez importante entre les catégories nominales et les catégories verbales, car le verbe a une position un peu particulière par rapport aux autres mots, cette position étant liée inséparablement à la fonction que le verbe remplit dans la phrase. Car le verbe ne sert pas à dénommer les objets, il sert à exprimer les relations (temporelles, aspectuelles, modales, etc. mais aussi qualitatives, quantitatives). Les catégories verbales appartiennent au contenu même du message linguistique.

Dans le contexte indoeuropéen, on distingue trois catégories du temps : le présent, le passé et le futur. Si le sujet parlant veut exprimer une action qui s'est déroulée au passé, il a au moins quatre possibilités d'emploi d'un temps verbal. Il peut choisir entre le passé composé, l'imparfait, le plus-que-parfait ou le passé simple. Il dépend purement de lui-même de choisir entre les procédés dont il dispose le paradigme temporel, qui lui conviendraient le mieux.

Ce qui distingue les catégories nominales des catégories verbales c'est la possibilité de former les oppositions beaucoup plus facilement dans le système nominal. Tandis que par exemple pour la catégorie du nombre, il est possible de constituer l'opposition nette «singulier» : «pluriel», ou bien deux oppositions «singulier» : «pluriel» d'une part et «singulier» : «duel» d'autre part, pour les verbes ce n'est pas la même chose. Si l'on oppose par exemple le présent au passé «*il court*» : «*il courait*», il ne s'agit pas d'une opposition située sur le même axe que par exemple l'opposition «*il court*» : «*il a couru*», notamment celle entre «*il court*» : «*il courut*».

Il n'est pas possible de ne pas remarquer une certaine redondance dans le système verbal, car il s'agit toujours d'une opposition entre le présent et le passé laquelle consiste dans l'existence de plusieurs prétérites exprimant du point de vue fonctionnel pratiquement la même chose, à savoir le passé, dont l'emploi varie selon les besoins stylistiques du sujet parlant.

Si nous rappelons encore Benveniste, il affirme, à ce propos, que dans le système verbal français, les membres se distribuent en deux systèmes distincts et complémentaires, étant en usage concurrent et disponible pour chaque locuteur. Ces deux systèmes manifestent deux plans d'énonciation différents : celui de l'histoire et celui du discours. Au niveau du discours, le sujet parlant se situe dans le texte même, dans l'énoncé donc dans les points de repère «*je*» / «*ici*» / «*maintenant*», tandis qu'au niveau de l'histoire, le locuteur se situe hors du texte, en concevant la réalité extralinguistique de distance.¹³

En acceptant l'opinion de Benveniste, il en résulte que dans le système verbal français, la catégorie du temps devrait être encore subdivisée selon les deux points de vue cités ci-dessus, ce qui pour le système des autres catégories, n'existe pas. Nous pouvons rappeler, à ce propos, le «schéma d'incidence» en nous servant de l'exemple d'une phrase concrète: «*Je suis allé près de la fenêtre et je l'ai ouverte. Au moment où je l'ouvrais, quelqu'un a sonné.*» Il est évident qu'il ne s'agit que d'une seule action, mais, étant donné que le sujet parlant l'envisage de deux manières différentes en soulignant des aspects différents de la

13 BENVENISTE, E., op. cit., p. 238 - 250

même action, il emploie deux temps verbaux différents pour exprimer la même réalité selon le trait de caractère de l'action qu'il veut accentuer, dans ce cas donc le déroulement ou le résultat de l'action. Ici, il s'agit déjà des traits liés à l'aspect du verbe.

En ce qui concerne l'aspect verbal, la situation est pareille, mais d'une part beaucoup plus compliquée parce que le français, ne dispose pas de procédés morphologiques pour désigner la catégorie de l'aspect, et d'autre part plus simple, car dans l'aspect il est possible de former les oppositions plus facilement qu'en ce qui concerne les temps, parce que nous ne pouvons opposer que le «perfectif» à l'«imperfectif» («accompli» : «non accompli»), éventuellement l'«itératif», parfois considéré comme la troisième forme aspectuelle.

A cet égard, il se pose la question, mentionnée déjà ci-dessus, si une telle catégorie peut exister quand elle n'est pas exprimable par les moyens morphologiques.

Ce que nous trouvons souvent chez les grammairiens français, ce sont plutôt les termes de l'accompli et de l'inaccompli qui ne peuvent que ressembler à l'opposition du perfectif et de l'imperfectif qui sont fréquemment compris par les grammairiens français en tant que l'opposition morphologique entre les formes verbales composées et simples.

Il s'impose à mentionner, à cet égard, Dubois¹⁴, qui oppose, dans son schéma, les formes suivantes:

non-accompli

La branche casse.

La branche se casse.

accompli

La branche a cassé.

La branche s'est cassée.

La branche est cassée.

En supposant que les Français comprennent l'accompli en tant que composé et considèrent les deux termes comme identiques, le schéma cité ci-dessus prouve qu'il n'y a pas d'équivalence entre l'opposition aspectuelle slave du perfectif et de l'imperfectif d'une part et l'opposition «aspectuelle» française de l'accompli et de l'inaccompli.

Cette «non équivalence» entre l'aspect verbal slave et ce que Dubois appelle l'aspect en français n'est pas due, à notre avis, à la manière différente dont on comprend la catégorie de l'aspect en tchèque et en français. Cette «non équivalence» est due au fait que dans le français contemporain, la catégorie de l'aspect n'existe pas dans le sens slave ni dans son sens propre.

Il est vrai que la phrase «*La branche casse*» ne peut être comprise que dans le sans imperfectif, car elle correspond en tchèque à «*Větev praská.*» Mais la deuxième phrase «*La branche a cassé*», qui est compris par Dubois comme accomplie, donc perfective, peut correspondre non seulement au perfectif (l'équivalent tchèque serait dans ce cas-là «*Větev praskla.*» ou «*Větev se zlomila.*»), mais aussi, dans un autre contexte, à l'imperfectif (son équivalent tchèque

¹⁴ DUBOIS, J., Grammaire structurale du français, Le verbe, Librairie Larousse, Paris, 1967, p. 179

pourrait être « *Větev praskala.* » ou « *Větev se lámala.* »), ce dont Dubois ne se rend pas compte.

Une autre difficulté qui ne fait qu'embrumer le problème d'aspect en français, est la conclusivité ou non conclusivité des verbes français dont les linguistes se servent pour soutenir leurs idées. Si Dubois avait choisi par exemple le verbe *pourchasser*, étant non conclusif, son schéma présenterait des défauts et il y aurait des difficultés d'expliquer l'opposition entre l'accompli et non accompli du verbe: *Il pourchasse.* et *Il a pourchassé.* ou bien la différence entre *Il a pourchassé.* et *Il pourchassait.* Cela se manifesterait encore plus visiblement en le traduisant en tchèque. Ici, il s'agit donc plutôt de la signification lexicale, du sémème concret du verbe en question, qui y joue un rôle important.

Parmi les verbes français, on distingue les verbes: conclusifs, non-conclusifs et semi-conclusifs. Les verbes conclusifs correspondent à l'aspect perfectif (par exemple *trouver*), mais il est possible qu'ils puissent exprimer l'aspect imperfectif s'ils sont mis à l'imparfait (*nacházet*). Dans ce cas-là, ils représentent plutôt le caractère itératif.

Les verbes non conclusifs ne peuvent désigner que l'aspect imperfectif, car ils impliquent en eux-mêmes le sens d'une durée ou bien d'un déroulement de l'action (par exemple *chercher*). Mais c'est aussi dans les langues slaves où nous rencontrons les verbes, les soi-disants «imperfectiva tantum». En cas de ces verbes, le sens perfectif est pratiquement exclu (citons à titre d'exemple les verbes tels que *typizovat*, *agonizovat*, etc.).

La majorité des verbes français sont semi-conclusifs. Ils peuvent donc être soit perfectifs soit imperfectifs selon le temps verbal dans lequel ils sont employés et selon le contexte sémantique de l'énonciation.

Il a été démontré ci-dessus que bien des grammairiens français, influencés plutôt par la signification lexicale, jouant sans doute un rôle important, sont amenés à présenter des conclusions qui ne saisissent pas le noyau du problème aspectuel. Or, ils ne se rendent pas compte que le contenu sémantique est un phénomène important dans toutes les langues, de même dans les langues slaves et alors aussi en tchèque, où ce contenu sémantique du verbe concret englobe aussi sa perfectivité ou bien son imperfectivité. Le trait caractéristique principal de l'aspect verbal dans le système slave consiste dans le fait que la catégorie de l'aspect traverse régulièrement tout le système verbal et qu'il est possible de créer les verbes perfectifs à partir des verbes imperfectifs et vice-versa.

En comparant la situation avec le français, nous pourrions observer généralement certains traits de l'aspect verbal dans les temps du passé, particulièrement dans l'usage différent de l'imparfait et du passé composé ou des temps surcomposés, parfois considéré comme l'aspect. A notre avis, l'aspect verbal, en tant que catégorie, ne peut être limité seulement à l'emploi du verbe concret dans un temps verbal du passé. C'est plutôt la signification lexicale du verbe concret qui joue le rôle principal en exprimant le caractère aspectuel du verbe.

En ce qui concerne le problème de l'existence de l'aspect verbal en français actuel, nous restons plutôt pessimistes sur ce point. Nous avons été amenée à cette conclusion par le fait que si l'on partait de la définition que la catégorie verbale

n'existe que là, où il y a deux ou plusieurs groupes de membres portant un trait de caractère commun et où ces membres peuvent être transférés d'un groupe à l'autre en réalisant des modifications morphologiques grâce auxquelles lesdits membres se distinguent, il faudrait avouer que la catégorie grammaticale de l'aspect dans ce sens-là n'existe pas en français ni dans les autres langues romanes.

Nous pouvons constater qu'en français, il n'existe que des marques de la catégorie de l'aspect dans l'opposition des temps passés, s'ils sont employés dans leur fonction propre. Étant donné que la catégorie devrait, à notre avis, concerner tous les membres, donc la catégorie verbale devrait être exprimable dans tous les verbes dans n'importe quel temps verbal. Nous pouvons voir des différences dans les temps du passé, mais au présent, il ne s'agit que du contenu sémantique du verbe qui peut porter des marques de l'aspectualité.

Comme toute langue est susceptible d'exprimer n'importe quelle réalité extralinguistique, en la segmentant en unités qui reflètent les besoins de la communauté linguistique concrète, le français, de même que les autres langues romanes, est bien susceptible d'exprimer tous les traits aspectuels des actions verbales sans avoir besoin de la catégorie grammaticale de l'aspect. Ce que les langues slaves peuvent exprimer par un seul moyen morphologique constituant la catégorie de l'aspect verbal, doit être formé, en français par un ensemble de procédés divers, notamment sémantico-lexicaux, syntaxiques ou morphologiques.